

Les rendez-vous du Pacte des solidarités en Provence-Alpes-Côte d'Azur

(Webinaire n° 6 : agir pour les femmes en situation de précarité)

Compte rendu Webinaire n° 6

Présents lors du webinaire du 9 juillet 2026 :

261 inscrits

Animatrices :

Yolande ESKENAZI, commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Sophie SERENO, maître de conférences, Centre de droit social (UR 901), faculté de droit et de science politique, Aix-Marseille Université.

Propos introductifs – Yolande ESKENAZI, commissaire à la lutte contre la pauvreté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La pauvreté est une réalité qui concerne l'ensemble de la société : les femmes, mais aussi les hommes seuls, les enfants, les jeunes, les familles et les personnes âgées. Toutefois, les inégalités structurelles qui persistent entre les femmes et les hommes exposent davantage les femmes au risque de pauvreté et, dans certaines situations, de grande précarité.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 17,8% des femmes vivent sous le seuil de pauvreté, contre 16,1% des hommes. Cet écart se construit progressivement tout au long des parcours de vie. Les femmes salariées du secteur privé perçoivent encore 13,8% de moins que les hommes; elles occupent également plus fréquemment des métiers essentiels mais peu rémunérés, souvent soumis à des horaires atypiques. Les difficultés d'accès à des modes de garde adaptés peuvent alors compliquer le maintien ou le retour à l'emploi. Ces inégalités se prolongent jusqu'à la retraite, les pensions des femmes restant inférieures de 31% à celles des hommes.

Les revenus ne suffisent cependant pas à expliquer la pauvreté. Une séparation, une perte d'emploi, un problème de santé ou de logement peuvent fragiliser chacun. Pour de nombreuses femmes, ces ruptures s'ajoutent ainsi aux inégalités professionnelles, à la prise en charge plus fréquente des enfants après une séparation ou aux conséquences des violences conjugales. Après une séparation, le niveau de vie des femmes diminue en moyenne de 18%, contre 8% pour les hommes. Plus d'une famille monoparentale sur trois vit sous le seuil de pauvreté et, dans près de 80% des cas, une femme en assume la responsabilité.

Lorsque ces difficultés se cumulent, elles peuvent conduire à la perte du logement, à l'hébergement d'urgence, à l'isolement avec de jeunes enfants ou à un éloignement durable de l'emploi. Face à ces réalités, les politiques publiques se complètent et se renforcent mutuellement.

Les politiques portées en matière de droits des femmes et d'égalité agissent sur les causes et les conséquences de ces inégalités. Le pacte des solidarités ne constitue pas une politique spécifique en faveur des femmes, mais il intègre cette réalité dans l'ensemble de ses interventions. Il soutient notamment des actions concernant les familles monoparentales, les femmes isolées avec de jeunes enfants, l'accès aux droits, au logement et à la santé, ainsi que la levée des freins à l'emploi liés à la mobilité ou aux modes de garde.

Ce webinaire met l'accent sur deux moments déterminants : l'accès ou le retour à l'emploi, comme levier durable de sortie de la pauvreté, et la bascule vers la grande précarité lorsque plusieurs difficultés se cumulent, souvent à la suite de violences conjugales. Les initiatives présentées concernent l'insertion professionnelle, l'accompagnement global des victimes de violences conjugales, le logement et l'hébergement des femmes avec de jeunes enfants et la façon d'aller vers ces familles. Il pointe aussi une précarité longtemps restée invisible : la précarité menstruelle. Elles sont soutenues dans le cadre du pacte des solidarités ou elles ont pu l'être, comme pour le projet Egalipro.

Présentation d'un dispositif d'insertion professionnelle des femmes en situation de précarité dispositif Égalipro – Géraldine ROGIER, Directrice des CIDFF PACA

Présentation du réseau régional des CIDFF PACA et du dispositif Égalipro, qui entre dans sa huitième année de mise en œuvre. Ce dispositif, financé notamment par le Fonds social européen, vise à sortir les femmes de la dépendance favoriser l'autonomisation financière des femmes et leur sortie de la dépendance économique, par une insertion durable dans le monde du travail. L'accent est mis sur la durabilité de cette insertion. Il ne s'agit pas seulement de favoriser l'accès à l'emploi, mais également d'assurer le maintien dans l'emploi.

Le dispositif Égalipro s'articule autour de deux axes.

Le premier axe porte sur l'accompagnement des femmes intégrant le dispositif, qui intègre leur mise en relation avec les entreprises partenaires. Sur plusieurs mois, les femmes accompagnées travaillent, individuellement et collectivement, sur l'élargissement de leurs choix professionnels. Trois témoignages, correspondant à trois profils différents, ont permis d'illustrer ce travail multidimensionnel, qui porte sur l'estime de soi, le développement des compétences, la sortie des métiers d'assignation, la négociation salariale, la prise de parole en public ou encore l'équilibre des temps de vie.

82% des femmes qui entrent dans le dispositif sont en demande d'emploi. 15% sont en emploi ou en reconversion professionnelle.

En parallèle, un travail est mené avec des entreprises ambassadrices sur l'égalité entre les femmes et les hommes au travail ainsi que sur la prévention des violences sexistes et sexuelles, y compris dans des secteurs en tension à prédominance masculine. Des passerelles sont créées pour que des femmes en emploi puissent témoigner de leur parcours et assurer le marrainage des nouvelles bénéficiaires.

Le second axe consiste à accompagner les entreprises locales, notamment sur la mixité professionnelle et la prévention des violences. Égalipro travaille avec plus de 160 partenaires en région et propose une « mallette » d'ateliers portant sur :

- la lutte contre les discriminations et les stéréotypes de genre ;
- le sexisme au travail ;
- les violences au sein du couple, l'entreprise pouvant constituer un lieu de repérage et de mobilisation.

En précision à une question posée sur la nature des emplois occupés par les femmes accompagnées (temps plein, temps partiel...), l'intervenante précise que les profils accueillis sont variés. Il existe des cumuls de facteurs de précarité. Les CIDFF accompagnent un grand nombre de femmes en situation de monoparentalité et d'origine étrangère, dans le cadre de dispositifs spécifiques financés par l'État visant à sortir des métiers d'assignation.

Certains centres d'information accueillent également des personnes en situation de prostitution. Les freins à l'emploi sont, par ailleurs, pris en compte dans l'accompagnement proposé. La question de la garde d'enfant, suivant celle de la mobilité, est l'un des premiers leviers travaillés au sein des services d'insertion socio-professionnel dans les CIDFF.

Présentation d'un dispositif d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales – La Caravelle (Îlot Saint-Louis)

Christophe MAGNAN, Directeur général de l'association la Caravelle

L'Îlot Saint-Louis est un établissement ayant vocation à accueillir des femmes victimes de violences, ou menacées, qui ont été repérées et orientées par le 115. La spécificité de ce dispositif réside dans la manière dont il a été structuré. Cette intervention propose ainsi de l'analyser sous l'angle de l'ingénierie de projet.

Ce dispositif n'a pas été proposé à l'initiative de La Caravelle. Il a été initié par les pouvoirs publics afin de compléter les dispositifs existants en matière de prévention des violences faites aux femmes. Il a été demandé à La Caravelle de constituer une équipe avec trois autres associations pour créer un établissement porté conjointement par les quatre structures. Il fonctionne grâce à du personnel détaché du CIDFF, de l'AVAD et de Solidarité Femmes 13, La Caravelle assure le portage et la gestion du projet ainsi que la conduite de l'action sociale.

Pour mener à bien ce projet, les enjeux étaient multiples. Il a fallu dans un délai réduit (3 mois) construire une structure, avec une identité, un fonctionnement et des procédures communes. Le financement du dispositif a été assuré par le Département et l'Etat, dans le cadre du contrat local des solidarités.

La répartition des missions s'est progressivement précisée. L'accueil des femmes menacées et de leurs enfants, avec mise à l'abri immédiate, se fait de façon inconditionnelle. L'AVAD, qui a détaché du personnel sur site, assure l'accompagnement pénal. Le CIDFF intervient sur le champ du droit de la famille. Solidarité Femmes 13 assure l'écoute et la compréhension des femmes accueillies. La Caravelle pilote et anime ce collectif, en construisant une culture commune propre à cette mission, née du croisement des connaissances et expériences des quatre associations.

Ce modèle de coopération est présenté comme précurseur. Il préfigure un modèle d'action appelé à se développer. Compte tenu de la complexité des situations rencontrées et de la multiplicité des expertises nécessaires, une association seule ne peut répondre à l'ensemble des problématiques.

Seule une approche collective permet de réunir les compétences complémentaires rendues nécessaires pour assurer un accompagnement global des femmes accueillies. Les sujets traités sont variés : accompagnement des enfants, droit de la famille, dépôt de plainte, accès aux droits, titre de séjour, accès à l'hébergement de type CHRS, accès au logement, retour sécurisé dans le logement initial. Aux compétences portées par les associations, s'ajoutent celles des partenaires qui ont rejoint le dispositif depuis sa création.

L'exemple de la santé illustre cette dynamique : ce besoin n'avait pas été anticipé au départ, et plusieurs associations partenaires sont venues compléter l'offre, telles que l'association Racine, la Maison des femmes, ou encore les CHRS, qui peuvent fournir des paniers de légumes. De la même manière, les besoins spécifiques des enfants, eu égard aux traumatismes vécus, n'avaient pas été intégrés initialement dans le dispositif. Un poste de psychologue spécialisé a donc été créé. Le dispositif évolue ainsi en continue, sous la conduite d'un comité de pilotage. Cette capacité d'adaptation fait partie intégrante de la culture commune construite collectivement autour de l'Îlot Saint-Louis.

À l'échéance de la convention de mise à disposition de son terrain initial, l'Îlot a dû quitter le site de Saint-Louis. Grâce au soutien de l'État et du Département, un nouveau lieu confidentiel a été choisi pour regrouper l'ensemble des personnes hébergées et des activités. L'opération a permis de transférer 27 femmes et 25 enfants en une seule journée.

Pour l'année 2025, 185 femmes ont été accueillies au total, dont 84 femmes seules, 63 avec un enfant, 25 avec deux enfants, 8 avec trois enfants et 2 avec plus de cinq enfants. La durée moyenne de séjour s'élevait à 47 jours. 32% des femmes accueillies sont de nationalité française et 68% sont étrangères, dont 82% qui sont des femmes en situation irrégulière ou en cours de régularisation. De manière générale, l'accompagnement comprend l'accueil, la fourniture de produits de première nécessité et l'alimentation, ainsi qu'un accompagnement psychologique, juridique et social.

Concernant les conditions de sortie, les femmes accueillies quittent majoritairement l'Îlot pour des établissements de type CHRS (40 sorties en 2025). Le dispositif a donné lieu à environ 80% de sorties positives, dont 10 retours à domicile sécurisé. Les sorties considérées comme négatives correspondent à des retours à domicile non sécurisé, le conjoint violent pouvant parfois demeurer sur place.

Dans tous les cas, il est rappelé aux femmes accueillies, avant leur départ, que la porte de l'Îlot leur reste ouverte. Il convient, en effet, de tenir compte de la réalité des allers-retours propres à ce type de situations. Enfin, des sorties sont liées au non-respect des règles de sécurité, notamment lorsque la sécurité d'autres résidentes est en jeu. Dans ce cas, une seconde chance est proposée dans un autre établissement, situé à Aubagne.

Présentation d'un dispositif d'aller-vers les familles et les femmes seules en situation de grande précarité – Association En Chemin (Var)

José BECQUET, Directeur de l'association En Chemin

Un projet d'équipe mobile a été initié à la demande du Département du Var. Il est soutenu conjointement par la collectivité et l'Etat dans le cadre du contrat local des solidarités. Ce dispositif vise la mise à l'abri de familles, notamment de femmes seules avec des enfants de moins de 4 ans, avec pour objectif une sortie rapide vers un hébergement stable et sécurisé. La démarche consiste à aller vers les familles hébergées à l'hôtel.

Marjolaine MAGURNO, cheffe du Pôle Logement, Association En Chemin

Le dispositif s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire, composée notamment d'un travailleur social et d'une conseillère en insertion professionnelle, intervenant auprès d'un public très éloigné de l'emploi et, pour une grande partie, d'origine étrangère. Un travail est également mené en atelier, avec la problématique de la garde d'enfants en toile de fond. La vie à l'hôtel constitue en elle-même un frein à l'insertion professionnelle. Un moniteur-éducateur intervient plus particulièrement sur les questions de parentalité et sur les difficultés liées à la vie à l'hôtel, telles que l'impossibilité de cuisiner. L'accompagnement porte également sur la santé des enfants, l'accès aux loisirs et l'accès au logement.

Depuis le début de l'action, 80 ménages ont été accompagnés, dont 48 familles avec des mères isolées, souvent orientées à la suite d'une séparation, cette dernière ayant généré ou aggravé leur situation de précarité. 13 femmes victimes de violences conjugales ont été accompagnées.

Au sein de ce dispositif, un accompagnement spécifique a été développé pour un groupe restreint de 4 ménages en situation de cohabitation. Ce volet spécifique prévoit des temps de rencontre hebdomadaires et un suivi psychologique commun pour les enfants, afin d'accompagner ces familles durant cette phase de transition.

Cheryn BOUAOUNE, travailleuse social

La mission principale de l'équipe mobile est d'assurer l'accès aux droits. Les mères isolées accompagnées sont, le plus souvent, soit des femmes étrangères, soit des victimes de violences conjugales, confrontées à des situations d'emprise ou de contrôle coercitif qui les empêchent de réaliser seules leurs démarches ou de se déplacer sans accompagnement.

Pour les femmes de nationalité étrangère, les difficultés sont notamment liées à la langue, à la méconnaissance des administrations françaises, à l'illettrisme et à un faible niveau de qualification, ce qui les oriente souvent vers des métiers d'assignation, tels que le secteur du nettoyage. S'y ajoutent les difficultés liées aux modes de garde, ces femmes ayant des enfants jeunes et devant souvent travailler en horaires décalés.

À titre d'exemple, une femme ayant dû quitter son logement à la suite de violences conjugales et mise à l'abri à l'hôtel a pu, par ses propres moyens, trouver une place en crèche puis un emploi. La vie à l'hôtel limite considérablement la capacité d'épargne des familles. Ne pouvant pas cuisiner dans les espaces de vie, les coûts liés à l'alimentation sont plus élevés. Mais, en même temps, une participation financière est généralement demandée pour accéder à des solutions d'hébergement plus pérennes, ce qui rallonge considérablement le délai pour accéder au logement, même lorsque les personnes disposent de fiches de paie. À ces difficultés s'ajoutent des freins à la mobilité ainsi que des freins à l'accès aux droits.

Présentation d'une action œuvrant contre la précarité menstruelle – Loetitia MAS, déléguée générale de l'association Une Voix Pour Elles

Le projet est mené dans les Alpes-Maritimes, depuis 2021, avec pour objectif de favoriser l'accès aux protections périodiques pour les femmes en grande précarité. Cette action s'est notamment traduite par l'installation de 34 distributeurs de protections périodiques dans les Alpes-Maritimes, dans des lieux identifiés et référencés, notamment sur le Soliguide édité par Solinum.

Sur l'année 2025, 70 000 protections périodiques ont ainsi été distribuées.

L'association privilégie autant que possible la mise à disposition de protections périodiques lavables. Des ateliers de sensibilisation sont proposés une fois qu'un distributeur est installé dans une structure, ce qui permet également de toucher les jeunes filles au sein de la cellule familiale. Compte tenu du caractère urgent de ce besoin, l'action a été pensée pour que les distributeurs soient toujours suffisamment approvisionnés, afin qu'aucune femme ne se retrouve confrontée à une rupture d'approvisionnement.

Ce dispositif n'est pas, à ce jour, déployé dans d'autres départements. Mais l'association souligne son souhait de l'étendre à l'ensemble des territoires de PACA, en lien avec des acteurs d'autres territoires.

Le dispositif a évolué depuis son lancement. Au départ, l'association devait rationner l'usage des distributeurs, alors confectionnés par ses soins. Des distributeurs à quatre compartiments ont depuis été déployés, permettant ainsi d'élargir le choix comme la quantité de protections disponibles.

Au-delà de ce dispositif concernant la précarité menstruelle, l'association Une Voix Pour Elles porte plusieurs missions ayant pour objet d'accompagner les femmes en situation de violence conjugales. Parmi ces actions, le dispositif « Elles Déménagent » qui permet aux victimes de violences conjugales de pouvoir récupérer leur affaires restées au domicile. L'association procède ainsi à des déménagements d'urgence et propose des dispositifs pour que ces femmes puissent stocker leurs affaires. L'action prévoit également la fourniture de kit personnalisés en fonction de leurs besoins et ceux de leurs enfants lorsqu'elles sont hébergées en unité hôtelière.

En précision à une question concernant la récupération des effets personnels en cas de changement de serrure par le conjoint alors qu'il s'agit d'un bail commun, l'intervenante affirme que cette situation se présente fréquemment, y compris lorsque le déménagement est déjà programmé et que les serrures ont été changées entre-temps. L'association intervient alors en présence des forces de l'ordre, qui peuvent jouer un rôle de médiation.

Lorsque la situation est connue suffisamment à l'avance, il est également possible de recourir à un huissier. Plus de 1 080 femmes ont été accompagnées dans ce type de démarche depuis le lancement du dispositif.

Mot de la fin – Yolande ESKENAZI

Pour la commissaire, ces initiatives illustrent une conviction commune : lorsque les difficultés se cumulent, les réponses doivent être globales et articuler l'accès aux droits, au logement, à l'emploi, à la santé et à l'accompagnement social. Elle appelle de ses vœux des réponses qui, elles aussi, soient coordonnées, complémentaires et construites au plus près des parcours de vie. Même si elles ne sont pas simples à construire, il est nécessaire de décroiser les pratiques et de s'ouvrir à des démarches partenariales fortes et élargies, y compris avec les entreprises.

Elle remercie Aix Marseille Université et l'ensemble des intervenants et participants. Elle a un mot plus personnel en annonçant sa nomination au poste de Directrice régionale des droits des femmes et à l'égalité et, en souhaitant la poursuite des coopérations dans ce nouveau cadre.

À noter

Trois préoccupations majeures ont émergé lors de ces échanges.

- La nécessité d'une réponse coordonnée entre acteurs face à la multiplicité des besoins des femmes en situation de précarité.
- Le poids des violences conjugales dans les parcours de précarité et d'insertion professionnelle des femmes.
- L'accès aux droits et aux biens essentiels comme condition de l'autonomie des femmes accompagnées.